
AVIS PRÉLIMINAIRE DU COMITÉ AD HOC CHARGÉ DE L'ÉVALUATION DU MONUMENT À SIR JOHN A. MACDONALD À LA SUITE DE SA SÉANCE DE TRAVAIL DU 26 OCTOBRE 2022

Démarche d'évaluation du monument à sir John Alexander Macdonald

Localisation :	Place du Canada Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada
Reconnaissance provinciale :	Aucune
Reconnaissance fédérale :	Aucune

HISTORIQUE ET CONTEXTE

Le 29 août 2020, lors d'une manifestation en soutien au définancement de la police, des groupes de manifestants anticoloniaux et antiracistes ont procédé au déboulonnage de la statue de John Alexander Macdonald située au cœur du site patrimonial du Square-Dorchester-et-de-la-place-du-Canada à Montréal. Le monument y était installé depuis 1895, soit seulement quatre ans après le décès du premier premier ministre canadien.

Dans la foulée de ce déboulonnement qui s'inscrit dans un mouvement national rejetant l'héritage du premier premier ministre du Canada ciblant les nombreuses traces matérielles à son effigie, la Ville de Montréal a décidé d'entreprendre une réflexion quant à l'avenir de ce monument. Cette démarche s'inscrit dans le Cadre d'intervention en reconnaissance, adopté au mois d'août 2022, qui met en place une stratégie visant la cohérence des gestes de reconnaissance de la Ville de Montréal et déterminant des balises pour l'évaluation de reconnaissances existantes contestées.

En attendant la mise en œuvre du Cadre d'intervention en reconnaissance, la Ville de Montréal a mis sur pied un comité *ad hoc* afin de prendre en charge la démarche d'évaluation du monument à John A. Macdonald. Le comité, formé de différentes personnes expertes externes à la Ville et choisies pour leurs expertises complémentaires, devait analyser l'intérêt patrimonial du monument, du contexte urbain dans lequel il est situé, et du personnage qu'il reconnaît sur la base d'une documentation préalable. En s'appuyant sur la démarche prévue dans le Cadre d'intervention en reconnaissance, le comité a évalué le sujet sur la base de sa contribution à l'identité montréalaise, de sa conformité aux valeurs énoncées dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités de la Ville et de son respect des critères d'analyse prévus dans le cadre. Finalement, il devait formuler un avis préliminaire à la Ville de Montréal contenant des recommandations sur l'avenir du monument à sir John A. Macdonald. Par la suite, une séance d'étude publique, encadrée par la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, permettra aux citoyens intéressés de consulter les travaux du comité *ad hoc* et de se prononcer sur l'avenir du monument. Enfin, le comité *ad hoc* formulera un avis contenant ses recommandations finales. Cette démarche d'évaluation d'une reconnaissance existante est la première à être

réalisée depuis l'adoption du Cadre d'intervention en reconnaissance. Les résultats de ce processus s'appliquent au seul cas du monument à sir John A. Macdonald et toute autre demande d'évaluation d'une reconnaissance existante devra faire l'objet d'une démarche distincte.



Le monument à sir John Alexander Macdonald à la place du Canada
Source : Division du patrimoine, DPMVT, SUM, Ville de Montréal. Août 2022.



Vue aérienne de la place du Canada et du square Dorchester
Source : Bureau du patrimoine, Ville de Montréal. 2009.

ENJEUX ET ANALYSE DE LA RECONNAISSANCE À L'ÉTUDE

Le comité *ad hoc* présente dans la section suivante ses commentaires et ses recommandations sur l'avenir du monument à sir John A. Macdonald.

John A. Macdonald et la statue de bronze

D'emblée, les membres du comité *ad hoc* excluent la possibilité de remettre la statue de bronze représentant John A. Macdonald sur le socle du monument, telle qu'elle était positionnée avant son déboulonnement. Considérant les politiques assimilatrices et génocidaires qu'il a mises en œuvre à l'endroit des peuples autochtones et les actes discriminatoires qu'il a perpétrés envers plusieurs groupes de personnes, dont les conséquences sont encore douloureuses et palpables pour plusieurs communautés, le comité estime, dans l'esprit du processus de réconciliation, qu'il est nécessaire de se distancer de cet héritage de John A. Macdonald

et de la vision coloniale représentée par le monument. Le comité n'exclut toutefois pas l'utilisation de la statue de bronze ou de son image dans une interprétation renouvelée. Si ce projet n'implique pas la réutilisation de la statue de bronze, ce qu'il en adviendra reste à déterminer.

Devoir de mémoire et réinterprétation du monument

Les membres du comité *ad hoc* soulignent toutefois l'importance du devoir de mémoire entourant ce monument et son histoire. En ce sens, la démarche sur l'avenir du monument Macdonald offre une occasion de mieux connaître l'histoire et de raconter le passé, notamment en redonnant la parole à ceux qui ont été réduits au silence, afin d'en léguer une meilleure compréhension aux générations futures. Ce devoir de mémoire concerne tant les agissements de John A. Macdonald et leurs conséquences désastreuses que l'histoire du monument lui-même, de son érection contestée en 1895 aux raisons ayant mené à son déboulonnage en août 2020. Afin de remplir ce devoir de mémoire, les membres du comité *ad hoc* recommandent de laisser sur place la structure du monument, constituée du socle et du baldaquin, mais sans la statue. Bien que l'absence définitive de la statue dans le socle qui l'a mise en valeur pendant 125 ans représente en elle-même le rejet des valeurs et des actions de ce personnage contesté, le comité estime qu'il faut ajouter à cette absence un programme d'interprétation renouvelée qui pourrait prendre différentes formes pour rendre compte de l'importance et de la complexité des enjeux.

Les membres du comité *ad hoc* sont d'avis qu'il est important que le message véhiculé par la réinterprétation soit clair et facilement compris par quiconque s'arrêtant devant le monument. Il s'agit d'un défi, considérant la complexité des actions de John A. Macdonald, l'étendue de leurs conséquences et leur insertion dans un récit global. Même avec l'ajout d'une plaque comprenant un texte interprétatif, le comité estime qu'il faudra accorder une attention toute particulière au choix des mots et au message à inscrire sur le domaine public. Une piste de solution serait de cibler certains éléments importants à communiquer aux générations futures, qui agiraient comme des éléments emblématiques d'un récit plus large et qui en permettraient une compréhension globale, comme c'est le cas avec les politiques d'assimilation mises en œuvre envers les peuples autochtones qui symbolisent le colonialisme. D'ailleurs, le comité estime que cette réinterprétation devrait clairement rejeter la vision coloniale du Canada mise de l'avant par Macdonald et évoquer les valeurs collectives que l'on veut transmettre.

À ce stade-ci de la démarche d'évaluation du monument à John A. Macdonald, le comité *ad hoc* se garde d'identifier les formes précises que devraient prendre la réinterprétation du monument. Il recommande plutôt des orientations, des principes et des processus qui devraient guider cette réinterprétation et en fournit divers exemples.

Approche artistique

Le comité *ad hoc* suggère d'opter pour une approche artistique en amont, qui présente l'avantage de pouvoir offrir une représentation symbolique et évocatrice afin d'aborder la complexité du message à communiquer. Selon les membres du comité, une approche artistique ancrée dans la matérialité, proposant un marquage physique, constituerait également un geste concret et assurerait la pérennité de la réinterprétation.

Le comité recommande que le projet artistique fasse l'objet d'un appel à propositions comprenant des lignes directrices et qu'il soit soutenu par une équipe multidisciplinaire (artiste, historien, poète, etc.). Le projet de réinterprétation artistique proposé pourrait s'appliquer à l'ensemble du monument actuel ou encore se concentrer sur l'espace vide causé par l'absence de la statue à l'intérieur du baldaquin, ce qui est identifié par le

comité comme une opportunité de souligner le récent déboulonnage, ainsi que le sens et la résonance que revêt ce geste. Le projet pourrait également viser l'ajout d'une nouvelle œuvre à proximité du monument Macdonald afin d'ajouter un élément à la réflexion.

Droits moraux associés à l'œuvre

Le comité *ad hoc* s'interroge sur la question des droits moraux liés à l'œuvre. Alors que l'intégrité du monument a été affectée par un acte de vandalisme, il est raisonnable de se demander à quel point la Ville peut favoriser une réinterprétation de l'œuvre qui l'éloigne du concept d'origine. Le comité estime que la remise en question de l'héritage de Macdonald représente, pour la Ville de Montréal, une responsabilité morale supérieure à celle du respect de l'intégrité de l'œuvre.

Approche virtuelle

Si l'option d'une réinterprétation physique offre l'avantage de la pérennité, celle d'une approche virtuelle permet quant à elle plusieurs autres possibilités en termes de flexibilité, de dynamisme et d'inclusivité. En effet, le comité *ad hoc* estime qu'un projet numérique faciliterait une contextualisation beaucoup plus large en permettant de raconter une histoire différente de celle mise de l'avant par le monument. Il s'agirait d'une occasion, par exemple, de donner une voix aux victimes des politiques mises en place par Macdonald, de leur offrir un espace pour en témoigner. Par ailleurs, un projet numérique offre l'opportunité d'être dynamique, d'évoluer avec le temps, et laisse même la possibilité de redéfinir l'interprétation proposée dans le futur. Un autre avantage de l'approche numérique serait de rejoindre un public plus large et plus jeune, dans un contexte où la réalité augmentée fait de plus en plus partie de l'image de marque de Montréal. Plusieurs types de projets numériques sont possibles, tels que des circuits en réalité augmentée, dont un point fort serait le monument lui-même, des témoignages livrés par les aînés, des projections, etc.

Processus inclusif

Le comité *ad hoc* recommande fortement que le processus devant mener à la réinterprétation du monument (peu importe l'approche retenue - artistique, virtuelle ou toute combinaison d'approches), soit mené en collaboration avec la population. La démarche doit être ouverte et démocratique, et porter une attention particulière aux groupes négligés à l'époque de la conception du monument à sir John A. Macdonald.

Cérémonie commémorative

En complément aux approches interprétatives artistique et virtuelle, le comité *ad hoc* soulève également la possibilité d'instaurer un rituel de recueillement autour du monument à Macdonald. À l'image de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, qui a été créée comme jour de commémoration en 2013, puis élevée au rang de fête légale en 2021, le 30 septembre et qui vise à promouvoir les efforts de réconciliation avec les peuples autochtones, ce rituel pourrait prendre la forme d'une cérémonie commémorative allant dans le sens du pardon et de la réconciliation. Cet aspect permettrait d'insuffler du dynamisme à un projet de réinterprétation plus statique.

Échéancier et budget de réalisation

Finalement, le comité *ad hoc* s'est prononcé sur l'échéancier de réalisation du projet de réinterprétation du monument. Il recommande d'établir rapidement un calendrier de réalisation afin que le projet ne soit pas mis sur la glace et d'y associer les budgets nécessaires. Il recommande également de faire coïncider l'inauguration du projet avec une date significative.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ *AD HOC* CHARGÉ DE L'ÉVALUATION DU MONUMENT À SIR JOHN A. MACDONALD

Le comité *ad hoc* émet les recommandations suivantes concernant l'avenir du monument à sir John A. Macdonald :

1. Exclure la possibilité d'une restauration intégrale du monument à sir John A. Macdonald qui impliquerait la réinstallation à l'identique de la statue de bronze sur son socle et sous le baldaquin, comme avant son déboulonnement.
2. Conserver le socle et le baldaquin à leur emplacement original de manière à conserver une trace tangible de l'histoire complète du site et du personnage qu'ils ont mis en valeur pendant plus de 125 ans.
3. Installer une plaque interprétative ciblant certains éléments emblématiques importants à communiquer aux générations futures.
4. Favoriser une réinterprétation pluridisciplinaire utilisant notamment des marqueurs physiques et virtuels dans le but d'élargir le sujet de la reconnaissance en intégrant l'ensemble des groupes visés par les politiques assimilatrices et discriminatoires mises en place par Macdonald et par le régime qu'il représentait.
5. Interpeller la communauté artistique et la population dans la conception et la mise en œuvre d'un programme d'interprétation renouvelée du monument à sir John A. Macdonald.
6. Éclaircir la question des droits moraux liés au monument avant d'entreprendre toute intervention le modifiant de manière durable.
7. Explorer la possibilité d'instaurer un rituel commémoratif de recueillement autour du monument à sir John A. Macdonald.
8. Établir un calendrier de réalisation du programme d'interprétation renouvelée et y associer les budgets nécessaires.